

# Note de synthèse

## Compte administratif 2024

# MARCK

## SOMMAIRE

### Introduction

#### 1. Section de fonctionnement

##### 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

##### 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

#### 2. Section d'investissement

##### 2.1 Les recettes réelles d'investissement

##### 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

##### 2.3 Les crédits d'investissement pluriannuels – AP/CP

#### 3. Résultats de l'exercice

#### 4. Ratios d'analyse financière

#### 5. Ratios financiers

## INTRODUCTION

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux besoins de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2024.

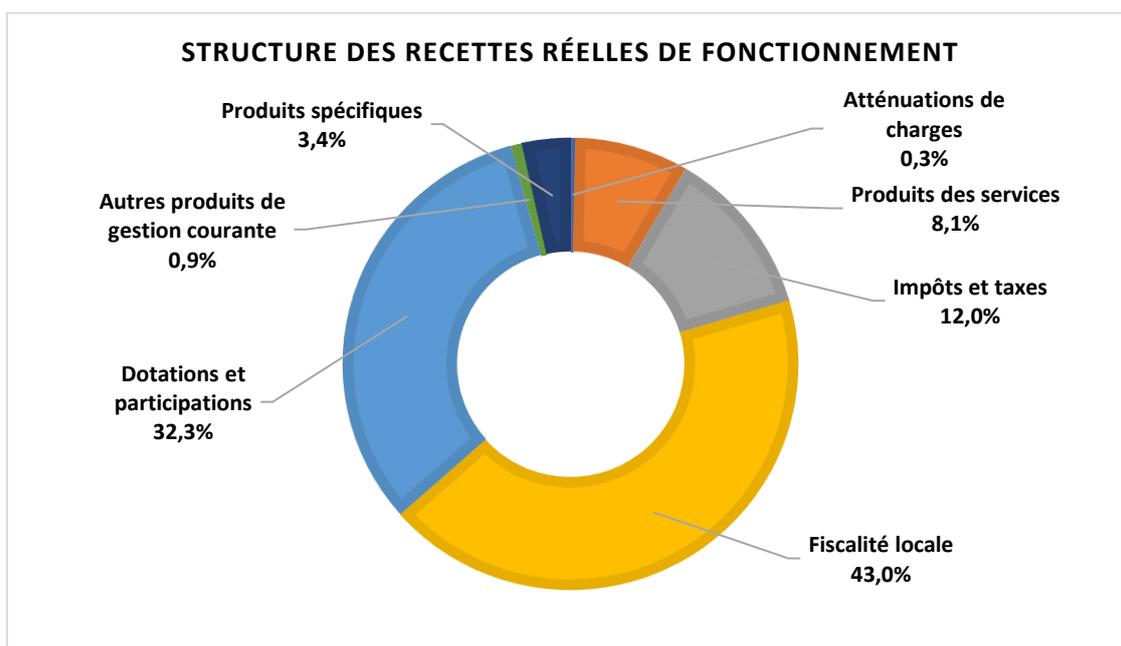
## 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 639 269 €, elles étaient de 11 114 241 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	5 999 597 €	6 305 275 €	6 400 837 €	1,52 %
Dotations, Subventions ou participations	3 734 079 €	3 726 516 €	3 759 197 €	0,88 %
Recettes d'exploitation	887 349 €	922 128 €	1 042 994 €	13,11 %
Autres recettes	342 044 €	160 322 €	436 241 €	172,10 %
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 963 069 €</b>	<b>11 114 241 €</b>	<b>11 639 269 €</b>	<b>4,72 %</b>

#### Les impôts et taxes

Ils concernent les recettes fiscales directes et indirectes (impôts directs locaux, les dotations communautaires, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur la consommation finale d'électricité, les droits de place, la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation...).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux de la fiscalité locale.

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Taux Foncier Bâti	41,45 %	41,45 %	41,45 %	0 %
Taux Foncier non Bâti	54,97 %	54,97 %	54,97 %	0 %
Taux Taxe Habitation Résidences Secondaires et Logements Vacants	19,15 %	19,15 %	19,15 %	0 %

### Les dotations, subventions ou participations

Elles concernent les dotations de l'Etat (la DGF, le FCTVA, la compensation au titre des exonérations TF, la dotation de recensement et pour les titres sécurisés ...), le Fonds Départemental de Péréquation de la TP, les participations de l'Etat ou de la Région ou du Département sur diverses actions portées par la commune, ainsi que les prestations versées par la CAF pour le fonctionnement de nos structures à caractère social (les services de la crèche) et à caractère de loisirs (centres de loisirs, séjour Neige, Camp Ado, ludothèque).

La commune emploie des agents en contrat PEC (Parcours Emplois Compétences). Elle perçoit de l'Etat et du Département une aide en contrepartie du parcours d'accompagnement qu'elle met en place. En 2022 et 2023, ces aides étaient imputées au chapitre 013 « Atténuations de charges ». A compter de 2024, elles sont imputées au chapitre 74 « Dotations et participations ».

### Les recettes d'exploitation

Elles concernent les produits liés aux activités des services, les redevances au titre de l'occupation du domaine public, le remboursement de charges fonctionnelles et de charges de personnel par divers organismes ou collectivités ainsi que les autres produits de gestion courante comme les revenus des immeubles ou des remboursements de sinistre.

### Les autres recettes

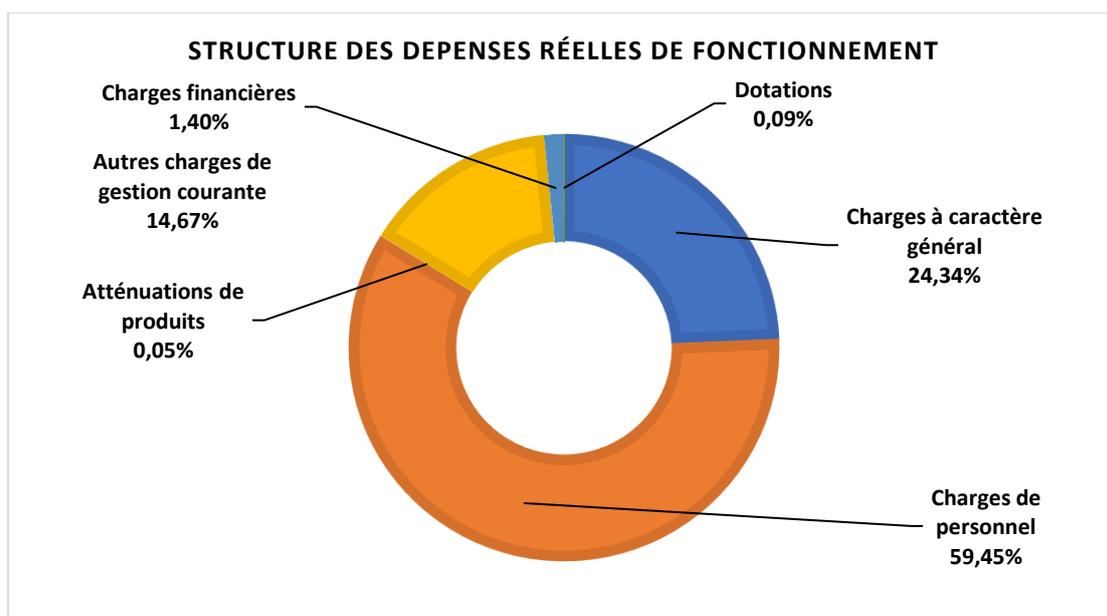
Elles concernent les remboursements sur rémunération de personnel, les produits financiers, les produits spécifiques (comme les cessions ou les mandats annulés sur exercices antérieurs) ainsi que les reprises sur provisions.

## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité. On y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges de gestion composées des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 10 123 931 €, elles étaient de 9 713 632 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges de gestion	3 804 766 €	3 660 153 €	3 949 191 €	7,90 %
Charges de personnel	5 671 189 €	5 819 075 €	6 018 740 €	3,43 %
Atténuations de produits	3 028 €	28 044 €	4 782 €	-82,95 %
Charges financières	148 474 €	149 326 €	142 079 €	-4,85 %
Autres dépenses	73 469 €	57 034 €	9 139 €	-83,98 %
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 700 926 €</b>	<b>9 713 632 €</b>	<b>10 123 931 €</b>	<b>4,22 %</b>

### Les charges de gestion

Elles concernent les charges à caractère général (dépenses relatives au fonctionnement des structures et des services, à l'organisation des fêtes et cérémonies, à l'entretien du patrimoine communal...), les subventions de fonctionnement versées aux associations, au CCAS et à ses budgets annexes, les indemnités et cotisations des élus, le contingent du service incendie, les redevances pour la location de logiciels, les droits d'utilisation relevant de l'informatique en nuage, les créances admises en non-valeur, les créances éteintes et les contributions obligatoires comme les redevances scolaires.

Avec la mise en œuvre du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les charges de gestion concernent aussi les subventions exceptionnelles, les bourses et les prix (les bourses et les allocations versées aux étudiants, l'allocation Beaux-Arts, l'allocation Musique, l'aide BAFA, l'achat des dictionnaires distribués aux enfants fréquentant le cours moyen 1 des écoles élémentaires de la commune, l'achat de coupes et trophées, les prix offerts lors de concours communaux). Sur les exercices 2022 et 2023, ces dépenses étaient considérées comme des charges exceptionnelles (elles sont donc comprises dans les autres dépenses dans le tableau ci-dessus).

### Les charges de personnel

Elles représentent en 2024 à 59,45 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Elles concernent les salaires, les charges sociales, l'assurance du personnel et la cotisation à la médecine du travail.

- Le tableau ci-dessous présente la structure globale des effectifs au 31 décembre 2024.

Agents en position d'activités (tous statuts)	135	100%
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	108	80%
Non titulaires occupant un emploi permanent	15	11%
Autres agents n'occupant pas un emploi permanent	12	9%

- Le tableau ci-dessous présente la structure détaillée des agents titulaires, stagiaires et non titulaires permanents au 31 décembre 2024.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents
Administrative	26	3
Technique	52	10
Médico-sociale	3	1
Police Municipale	5	0
Animation	15	0
Sociale	7	1
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>15</b>

### Les atténuations de produits

En 2024, elles concernent des dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants et le reversement d'un tiers de l'impôt sur les cercles de jeux au Centre Communal d'Action Sociale de Marck.

### Les charges financières

Elles correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

### Les autres dépenses

En 2024, elles concernent une provision.

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

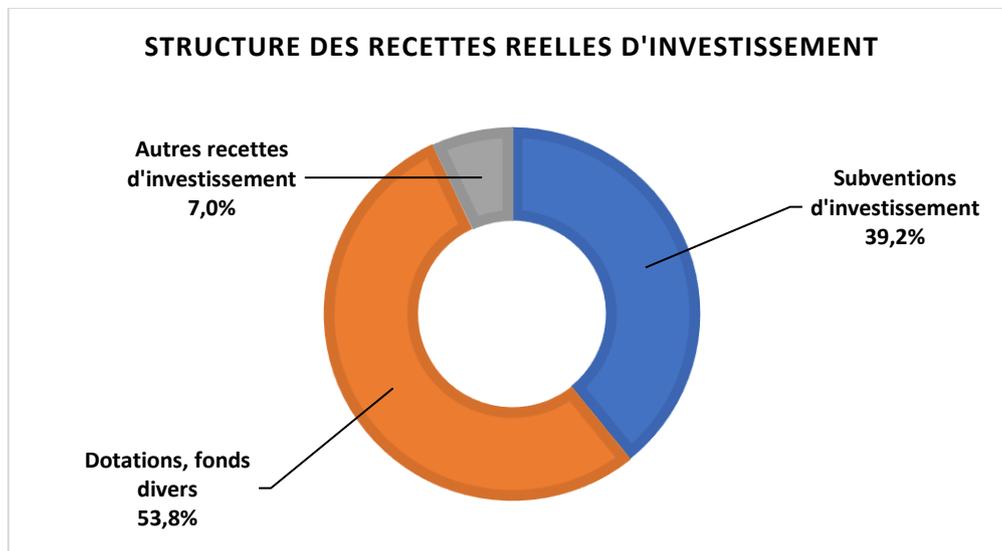
### 2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCT&M), de la CAF et de la FDE ;
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (part de l'excédent de fonctionnement affecté en investissement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 748 493 €, elles étaient de 2 937 458 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Subventions d'investissement	255 016 €	1 270 485 €	1 077 256 €	-15,21 %
Emprunts et dettes assimilées	119 000 €	243 000 €	0 €	-100 %
Dotations, fonds divers et réserves	1 469 408 €	1 296 344 €	1 479 694 €	14,14 %
<i>Dont 1068</i>	<i>1 198 969 €</i>	<i>814 303 €</i>	<i>1 190 349 €</i>	<i>46,18 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	127 629 €	191 543 €	50,08 %
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 843 424 €</b>	<b>2 937 458 €</b>	<b>2 748 493 €</b>	<b>-6,43 %</b>

La commune a encaissé 1 077 256 € **de subventions**. Il s'agit des recettes perçues :

- De la Région (fonds FEDER) pour les travaux d'aménagement de la Place de l'Europe ;
- De l'Etat, de la Région, de la FDE et de GCT&M pour la réfection des voiries et de l'éclairage public du quartier des Hautes-Communes ;
- De l'Etat et de la Région pour les travaux de voirie et d'étabonnage rue de la Rivière d'Oye ;
- De l'Etat et de GCT&M pour les travaux de réfection des voiries du quartier des Chardonnerets ;
- De l'Etat, de la Région, du Département et de GCT&M pour les travaux de création d'un skateparc avenue de Verdun ;
- Du Département pour une étude portant sur la création d'une médiathèque ;
- De GCT&M pour la réfection de la toiture du COSEC ;
- De GCT&M pour la réfection de la toiture de la mairie et l'installation d'une alarme ;
- De GCT&M pour la mise en place d'une glissière de sécurité rue du Canal ;

- De GCT&M pour la rénovation du sol de l'école primaire de l'Aéroport ;
- De GCT&M pour le financement de divers matériels techniques (acquisition d'une machine à tracer, d'un camion benne, d'une station de lavage) ;
- De GCT&M pour le traçage de pistes cyclables et l'installation de panneaux de signalisation
- De l'Etat pour les travaux de sécurisation rue des Sapins
- De la CAF pour l'achat de mobilier et de matériel pour la salle de change du Multi-accueil à la crèche
- De la CAF pour les travaux d'installation d'un préau pour le Jardin d'Enfants à la crèche
- De GCT&M et de la CAF pour les travaux de rénovation de la toiture du module 1 au stade de Marck
- De GCT&M pour l'installation d'un système de vidéoverbalisation sur le secteur des Dryades
- De GCT&M pour l'installation d'un columbarium et d'un jardin du Souvenir au cimetière de Marck-centre
- De l'Etat au titre des produits des amendes.

S'agissant **des emprunts**, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024.

**Les dotations, fonds divers et réserves** concernent le FCTVA (242 151 €), la taxe d'aménagement (47 194€) et la part de l'excédent de fonctionnement 2023 affectée en investissement (1 190 349 €).

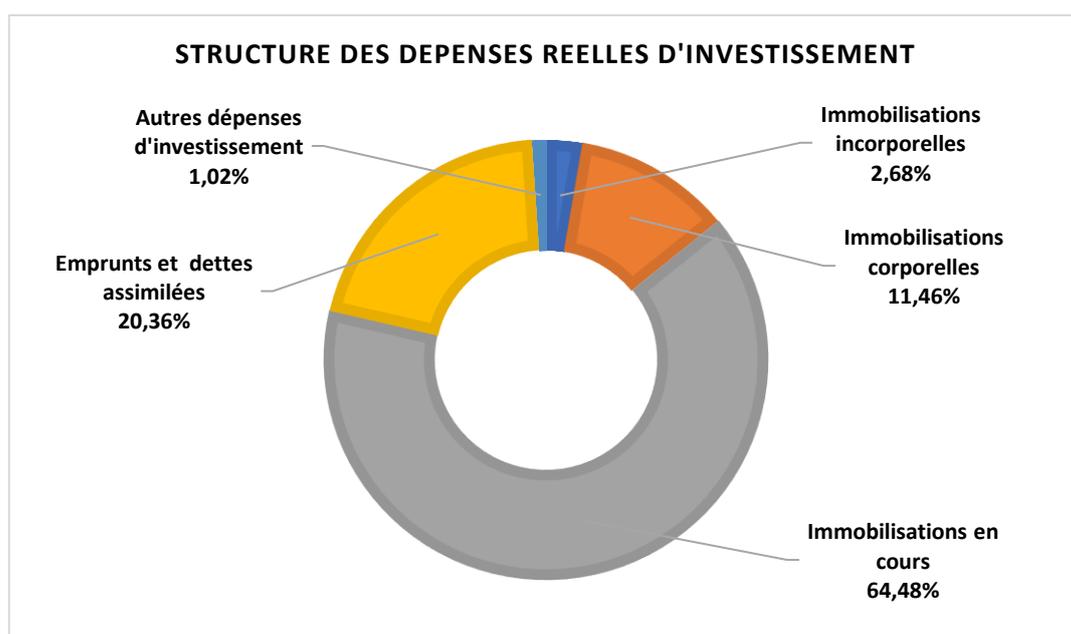
**Les autres recettes d'investissement** concernent le remboursement de travaux d'enfouissement de réseaux électriques par la FDE (184 543 €) et le remboursement de la 2<sup>e</sup> annuité du prêt accordé en 2022 à une association marckoise (7 000 €).

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2 975 215 €, elles étaient de 3 706 283 € en 2023.



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Immobilisations incorporelles	52 153 €	103 622 €	79 749 €	-23,04 %
Immobilisations corporelles	306 931 €	492 632 €	340 848 €	-30,81 %
Immobilisations en cours	1 539 848 €	2 196 298 €	1 918 580 €	-12,64 %
Emprunts et dettes assimilées	784 803 €	807 990 €	605 727 €	-25,03 %
Autres dépenses d'investissement	99 671 €	105 741 €	30 311 €	-71,33 %
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 783 406 €</b>	<b>3 706 283 €</b>	<b>2 975 215 €</b>	<b>-19,73 %</b>

**Parmi les investissements** réalisés (immobilisations incorporelles, corporelles et en cours), nous pouvons citer :

- La fin des travaux de requalification du quartier des Hautes-Communes ;
- Le démarrage des travaux de voiries du quartier des Chardonnerets ;
- Des travaux de réfection de voiries rurales ;
- Les travaux d'aménagement de pistes cyclables ;
- La mise en place d'une glissière de sécurité rue du Canal ;
- La réfection de la toiture du module 1 au stade de Marck ;
- L'éclairage en LED de la salle de tennis au stade de Marck ;
- La réfection de la toiture et de l'éclairage du COSEC ;
- La réfection du bureau de la directrice et d'une salle à l'école primaire de l'Aéroport ;
- La rénovation de la toiture de l'école maternelle des Hautes-Communes ;
- L'installation d'un système d'accès aux portes des salles de sports du stade de Marck, du CMHS, du complexe des Dryades et à la Ferme des Aigrettes ainsi que sur les portails du stade de Marck et dans son enceinte ;
- La réfection de la toiture de la mairie et l'installation d'une alarme ;
- Les travaux d'aménagement d'un terrain pour le projet « Eco-pâturage » ;
- Les travaux d'aménagement du parvis devant l'étang des Dryades ;
- La fin des travaux de création d'un skate parc avenue de Verdun ;
- La réalisation de diverses études portant sur la requalification de la rue Robelin, la réhabilitation de l'école maternelle des Hautes-Communes, la réfection de la toiture du COSEC et le renouvellement de l'éclairage public ;
- L'acquisition et la mise à jour de logiciels, l'achat de matériel de téléphonie ainsi que l'achat de matériel informatique pour les services municipaux ;
- Des acquisitions foncières Impasse Vauban ;
- La création d'un jardin du Souvenir et l'installation d'un columbarium au cimetière de Marck-centre ;
- Le remplacement des bornes incendie rues Rembrandt et Matisse ;
- L'acquisition de véhicules et de matériels techniques (un tracteur, un camion benne, une remorque avec barrières, une station de lavage mobile, une machine à tracer, un transpalette électrique, de l'outillage, des bennes, des panneaux de signalisation verticale et temporaire, des barrières de sécurité ...) ;
- L'acquisition de mobilier, de rideaux et de divers équipements pour les écoles et les cantines scolaires ;
- L'acquisition de mobilier pour les services administratifs et la tisanerie de la mairie et le CMHS ;

- L'acquisition de mobilier et de divers équipements pour la crèche ;
- L'acquisition de divers équipements pour l'organisation de fêtes et de cérémonies et pour le service Évènementiel ;
- Diverses acquisitions (du mobilier urbain, des bancs pour les cours extérieures des écoles, des défibrillateurs, des illuminations de Noël, un garage sur roues et une tour chronométrage pour la piste d'athlétisme au stade de Marck, du matériel pour les centres de loisirs, du matériel de nettoyage pour les dames de service ...).

**Le remboursement en capital** de notre dette s'est élevé à 605 727 €.

S'agissant **des autres dépenses d'investissement**, des subventions d'équipement ont été versées afin de participer à divers projets comme l'étude d'une création d'une halte ferroviaire sur notre territoire ou l'acquisition d'un navire par la Société Nationale de Sauvetage en Mer ou les travaux d'enfouissement de réseaux électriques.

### 2.3 Les crédits d'investissement pluriannuels – AP/CP

La section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année. Les AP/CP s'inscrivent donc dans une perspective de gestion pluriannuelle des investissements.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
ANNEE 2024							
Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révisions de l'exercice N	Total cumulé	CP antérieurs au 01/01/N	CP ouverts au titre de l'exercice N	CP réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Réfection du quartier des Hautes-Communes (opération 9039)	1 789 068,00	-33 120,97	1 755 947,03	1 716 298,03	39 649,00	29 263,46	10 385,54
Réfection des allées des chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons (opération 9042)	410 000,00	235 607,00	645 607,00	0,00	645 607,00	18 501,89	627 105,11
Renouvellement éclairage public (opération 9043)	0,00	1 803 000,00	1 803 000,00	0,00	692 000,00	0,00	1 803 000,00

L'opération d'équipement concernant l'AP 9039 étant terminée courant l'exercice 2024, le solde des CP disponibles de cette AP au 31/12/2024 sera annulé à l'occasion du vote du budget primitif 2025.

Ainsi l'AP pour l'opération 9039 sera fixée comme suit :

- AP 9039 : Réfection du quartier des Hautes-Communes : 1 745 561,49 €
  - CP antérieurs au 01/01/2024 : 1 716 298,03 €
  - CP réalisés durant l'exercice 2024 : 29 263,46 €

S'agissant des AP pour les opérations d'équipement 9042 et 9043, elles seront révisées en 2025.

### 3. RESULTATS DE L'EXERCICE

Réalizations de l'exercice 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	10 907 158 €	11 837 870 €	930 712 €
Section d'investissement	3 389 302 €	3 747 206 €	357 904 €
<b>Total</b>	<b>14 296 460 €</b>	<b>15 585 076 €</b>	<b>1 288 616 €</b>
Résultats 2023 reportés	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	825 300 €	-
Section d'investissement	267 720 €	0 €	-
Résultat de clôture 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	10 907 158 €	12 663 170 €	1 756 012 €
Section d'investissement	3 657 022 €	3 747 206 €	90 184 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>14 564 180 €</b>	<b>16 410 376 €</b>	<b>1 846 196 €</b>
Restes à Réaliser 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	1 413 159 €	1 255 203 €	-
Résultat cumulé de l'exercice 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	10 907 158 €	12 663 170 €	1 756 012 €
Section d'investissement	5 070 181 €	5 002 409 €	-67 772 €
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>15 977 339 €</b>	<b>17 665 579 €</b>	<b>1 688 240 €</b>

### 4. RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

#### Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

L'épargne brute est l'excédent entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée en priorité au remboursement de la dette.

L'épargne nette représente l'autofinancement disponible après avoir remboursé l'annuité en capital de la dette. Il reste positif.

	2022	2023	2024
Epargne brute en K€	1 226	1 391	1 127
Epargne nette en K€	441	583	521

### Capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

	2022	2023	2024
Dette au 31/12/n en K€	5 640	5 075	4 469
Epargne brute en K€	1 226	1 391	1 127
Capacité de désendettement	4,60	3,65	3,97

## 5. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la commune de l'année 2024.

RATIOS	Valeurs CA 2024
Nombre d'habitants au 01/01/2024	10 627
Dépenses réelles de fonctionnement/population	952,66 €
Produits des impositions directes/population	424,42 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 095,25 €
Dépenses d'équipement brut/population	235,26 €
Encours de dette/population	420,52 €
DGF/population	261,55 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,45%
CMPF	134,04%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	92,18%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	21,48%
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	38,39%